

Objet : Attestation scolaire de sécurité routière niveau 1

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'apprentissage de l'éducation à la sécurité routière et à la mobilité citoyenne, tous les élèves en classe de 5^{ème} ou de niveau correspondant doivent passer l'attestation de sécurité routière niveau 1 (ASSR1).

Dossier suivi par

Nicolas ZUCCHETTO
Principal-adjoint

Téléphone
05 62 11 56 60

Fax
05 62 11 56 61

Mél.
0312843x@ac-toulouse.fr

Une épreuve est donc organisée **le Lundi 22 mars à 14h**, pour les élèves de 5^e.

L'épreuve se présente sous la forme d'un test de 20 questions, guidé par une vidéo présentant des situations de sécurité routière.

Pour se préparer, les élèves vont recevoir le livret « Code Jeune 31 » offert par le Conseil Départemental.

Enfin, il existe une possibilité de s'auto-former grâce au site « Se préparer aux ASSR » dont voici le lien :

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

Une rubrique sur l'ENT de l'établissement a été créée (Parcours des élèves/Parcours citoyen/ASSR), dans laquelle vous retrouvez un lien vers le site et une application mobile pour la préparation.

Cordialement.

Le Principal adjoint
Nicolas ZUCCHETTO